

IMPLICATIONS DE L'ANALYSE DES RESSOURCES COMMUNES POUR LES POLITIQUES ET LES INSTITUTIONS : UNE NOUVELLE APPROCHE DE LA GOUVERNANCE

par Gérard Viatte¹

I. La pertinence de la méthodologie d'Elinor Ostrom pour les problèmes de gouvernance

L'analyse des institutions et de la gouvernance requiert une approche **pluridisciplinaire**, qu'Elinor Ostrom, son équipe et ses successeurs ont très bien mise en œuvre, avec un accent sur l'interface économie-politique. Cette analyse requiert aussi un **processus itératif entre l'analyse théorique et l'approche empirique**. : « science appliquée au politique ». Par ailleurs, **Elinor Ostrom** rejette les clivages classiques, notamment au sujet des **rôles respectifs de l'État et du marché** : « Aucun marché ne peut survivre longtemps sans des institutions publiques sous-jacentes pour le soutenir ». Elle recherche des institutions basées sur **l'auto-organisation et l'auto-gouvernance**. En se concentrant sur **la gestion des ressources naturelles**, **Elinor Ostrom** applique son approche à un problème sociétal majeur. Elle est orientée vers l'action et identifie les facteurs internes et externes qui peuvent affaiblir ou renforcer la gestion des ressources communes. À cet effet, elle définit les conditions d'émergence et de perpétuation des institutions de gestion des ressources communes (« **principes de design institutionnel** »).

II. Deux cas pratiques dans les régions alpines de Suisse

1. La gestion des prairies et forêts de Törbel (exemple cité par Elinor Ostrom)

Les premiers documents sur les types de régime et de transferts fonciers datent de 1224 et définissent cinq types de propriété communales: prairies alpines, forêts, terres incultes, systèmes d'irrigation, routes et chemins. En 1483, la création d'une association pour leur gestion est signée. Une disposition importante, parmi d'autres: aucun citoyen ne peut envoyer à l'alpage plus de vaches qu'il ne peut en nourrir l'hiver (« droits de vaches »). Une **association alpine**, comprenant tous les détenteurs de bétail, a l'autorité légale pour gérer les pâturages – un système d'auto-gestion très développé, avec des coûts de transaction relativement faibles.

2. Consortages d'irrigation: bisses (études suisses). Les « bisses » du Valais constituent un système d'irrigation très ancien, réglementé dès le 15^e, qui mène l'eau des glaciers ou des rivières de très haute montagne vers les prairies ou les vignobles, et qui sont aussi utilisés à des fins touristiques. Ils sont gérés par des **consortages** qui rassemblent tous les détenteurs de droits d'eau sur le bisse – **droits** ancestraux juridiquement reconnus par les droits fédéral et cantonal.

III. « Questionnements et prolongements »

Les analyses théoriques et les cas pratiques étudiés par **Elinor Ostrom** montrent que la gestion des ressources naturelles par des collectivités auto-gérées apporte de réelles solutions. Il est aussi pertinent de prolonger le débat, en posant trois questions à titre d'exemple :

1. Relations avec les pouvoirs publics.

De manière générale, **Elinor Ostrom** défend l'indépendance des CPRI à l'égard de l'État, tout en reconnaissant que les « macro-régimes » peuvent aider les CPRI en fournissant de l'information, des cadres de suivi ou de résolution des conflits. On pourrait aller plus loin et articuler l'approche CPRI avec le développement

¹ Membre étranger de l'Académie d'Agriculture de France, ancien Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Pêcheries à l'OCDE.

des partenariats publics/privés (**PPP**) et l'approche «**PIP**» (politiques/institutions/process). Cette question est pertinente à l'égard des **politiques de l'environnement et de l'aménagement des territoires**.

2. Les activités « externes » des CPRI.

Les CPRI sont non seulement des organes de gestion des ressources communes, mais ils sont intégrés dans un système économique ouvert. Ce sont aussi des « **vendeurs de biens et services** », ce qui conduit à intégrer dans la discussion les « **PSE** » (paiements pour les services environnementaux, ou écologiques). Le développement de ces paiements nécessite notamment des **institutions** efficaces représentant les fournisseurs.

3. Question d'échelle

Elinor Ostrom se focalise exclusivement sur les ressources communes de petite échelle. Vu l'intérêt de l'approche, la question est de savoir si on pourrait l'appliquer à une **échelle plus grande** (grandes régions, certains bassins hydrauliques ou montagneux inter-Etats). Selon **Elinor Ostrom** un des attributs de la ressource est le périmètre spatial: le rapport entre les technologies de transport et de communication et le périmètre qui permet aux utilisateurs de connaître les frontières du système – or, les nouvelles technologies permettent de couvrir des périmètres de plus en plus grands.

En conclusion, il faut souligner la dimension sociétale des CPRI qui sont non seulement gestionnaires de ressources mais aussi créateurs de capital social.